

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 149-04 ET 150-37**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

1.1 Projet de règlement 149-04 modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement

- Prévoir une exemption à la cession pour fins de parcs pour la partie d'un lot demeurant l'assiette d'une habitation de deux logements ou moins à la suite d'une opération cadastrale de subdivision.
- Préciser les notions relatives à la localisation d'une intersection par rapport à une courbe.

Le Règlement 149-04 résultant de ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

1.2 Projet de règlement 150-37 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

Le projet de règlement vise à modifier le règlement 150 afin d'ajuster certains éléments « Ville » et permettre plusieurs projets de particuliers.

Projets de particuliers :

Grilles et plans

- Avenue de la Traversée (de la Prose) – zone H-132 ajustements limites de zones et normes;
- 640 Cardinal – zones I-204 et C-201-1 ajustements limites de zones;

Éléments à l'initiative de la Ville :

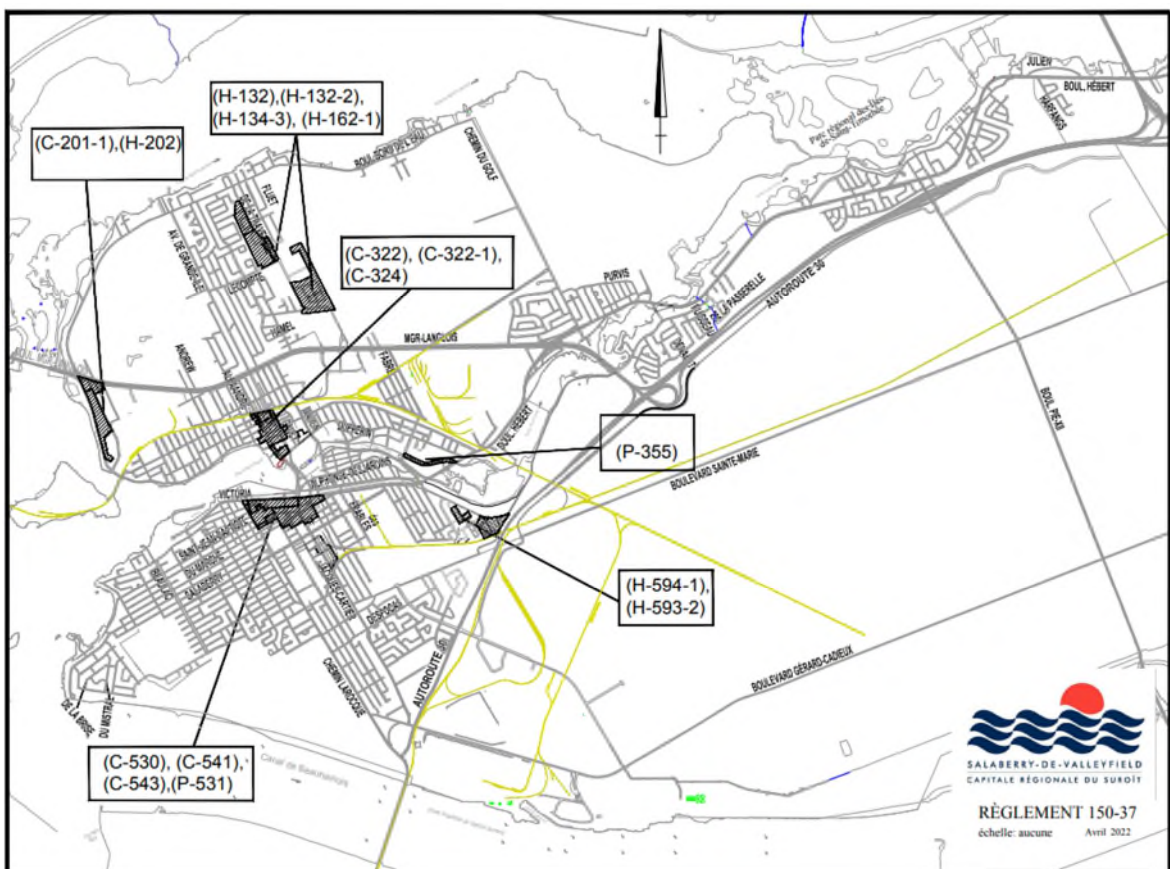
Grilles et plans

- Usages commerciaux au RDC des immeubles au centre-ville – logements et bureaux aux étages supérieurs uniquement (rues Nicholson, du Marché, Ellice, Alexandre, etc.);
- Ajustements limites de certaines zones : H-594 sur la rue Jeanne-Laperle, H-359 (P-355) pour projet de l'OMH2 (Écoquartier Champlain);
- Ajustements dans certaines grilles : H-202 boul. Bord-de-l'Eau : restreindre les accès via la rue Cardinal, C-541 sur la rue Victoria, projet place Langlois pour prévoir une marge avant secondaire moindre.

Articles du règlement

- Prévoir l'ajout de dispositions pour la contribution pour fins de parc requise lors de la construction dans les projets d'ensemble, conséquemment au règlement 152 concernant l'administration des règlements d'urbanisme;
- Corriger, ajuster ou clarifier certaines dispositions dont les locaux de rangement sur un balcon, les piscines pour ajuster nos normes municipales au règlement provincial et autoriser les panneaux de verre comme matériaux pour une enceinte, l'application de la marge avant maximale des habitations jumelées, les thermopompes et airs climatisés, les escaliers, galeries et balcons en cour avant, l'application des dispositions sur les revêtements muraux, les bandes tampons, les exigences relatives aux murs coupe-son ainsi que certains éléments dans les projets résidentiels d'ensemble.

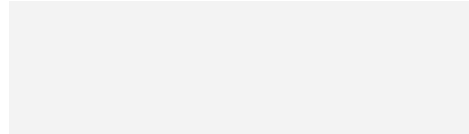
Le Règlement 150-37 résultant de ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



2. Afin de permettre aux personnes intéressées de prendre connaissance des règlements, ces derniers peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-en-attente>.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 mai 2022, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué les deux projets de règlement, ainsi que les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet des règlements précités.

4. Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 avril 2022.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe